



Avitaillement en SP98

Vous avez peut être constaté depuis quelques jours que le stationnement de la remorque citerne de SP98 avait été déplacé dans la travée Nord du hangar.

Ce changement s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation de différentes solutions d'avitaillement avec la remorque citerne dans des conditions de sécurité optimales pour pilotes et appareils. Cette expérimentation a été décidée en COMSEC et la solution finale sera choisie lors de la COMSEC de Décembre.

La procédure à expérimenter est la suivante :

- Positionner l'appareil à avitailler sur la place de parking non balisée (la plus proche de la porte Nord).
- Sortir la remorque et la placer devant l'appareil après avoir débranché le chargeur et ôté le calage des roues.
- Placer la remorque devant l'appareil, la caler et procéder à l'avitaillement suivant la procédure habituelle.
- Rentrer la remorque sur la zone de stationnement dans le hangar, la caler et rebrancher le chargeur de batterie.

Afin de donner de la cohérence à cette solution, il conviendra donc de garer les EVSS dans la travée Nord, afin qu'ils soient le plus près possible de la citerne et ainsi de limiter les mouvements, les DR42 seront quant à eux garés dans la travée Sud.

Merci aux utilisateurs de donner leurs avis sur les avantages/ inconvénients qu'ils constateront entre la position précédente de la remorque en travée Sud et celle en cours d'expérimentation afin d'éclairer la décision de la COMSEC.

Avis à communiquer à P. LAVERGNAT ou JC PELLETIER.

Bons vols à tous.

